

L'article de Madame Andrea Westermann, intitulé (dans ma traduction française) « Territoires en héritage : les Alpes glaronnaises, validation du savoir et organisation généalogique de la géologie alpine en Suisse au dix-neuvième siècle », est un travail très original en histoire des sciences. Il montre de manière lumineuse comment une situation cognitive peut changer, quand une géologie qui repose sur une connaissance acquise à partir de l'observation d'un terrain devient une science qui fonde sa compréhension sur des comparaisons translocales, de sorte que le savant est amené à analyser de manière solide des situations qu'il n'a pas vues personnellement. Mais à partir de là, Mme Westermann s'engage sur une interprétation généalogique de son matériau de recherche, car il se trouve que l'évolution de la connaissance interfère ici avec des questions de transmission du savoir et de pouvoir académique à l'intérieur de la famille biologique ou de la famille intellectuelle. L'étude de cas est fournie par le géologue zurichois Albert Heim, qui dans les années 1870 fonde en une seule les généalogies intellectuelles et familiales et lance ainsi une suite de générations de deux pères et de deux fils : Hans Conrad et Arnold Escher, Albert et Arnold Heim. Deux choses furent transmises d'une génération à l'autre : le territoire d'une recherche – les Alpes glaronnaises – et un problème de recherche – l'explication de la forte anomalie stratigraphique observable à cet endroit. La logique généalogique devint visible lorsqu'elle connut la crise et qu'elle perdit alors sa fonction comme validation du savoir : la tectonique remplaçant la stratigraphie, la recherche en tectonique a desserré le lien traditionnel entre la connaissance intime d'un territoire et la généralisation à partir de données empiriques. Le jury a fortement apprécié l'intégration dans un même propos d'une histoire du savoir, d'une histoire sociale et d'une histoire familiale et personnelle. Innovant sur le plan théorique, exploitant des sources nouvelles pour déboucher sur des résultats convaincants, l'article a été jugé en outre comme remarquablement argumenté, très finement et élégamment écrit.

L'article de Monsieur Thomas Schultz est intitulé «Carving Up the Internet : Jurisdiction, Legal Orders and the Private/Public International Law Interface» ; il a été publié dans *European Journal of International Law*. L'internet est un laboratoire pour quelques-unes des plus délicates questions qui touchent la compréhension de soi individuelle, communautaire et globale. Avec l'avènement de la société de l'information, le droit fait face à un défi majeur: comment réglementer Internet de manière à tirer profit de son extraordinaire richesse d'information, qui offre un important potentiel de progrès et d'ouverture des sociétés, tout en respectant les valeurs morales propres à chaque peuple et à chaque nation? L'auteur conçoit l'avenir d'Internet comme devant être marqué par une lutte de forces qui viennent des sensibilités nationales, mais aussi de la peur de l'autre, et qui contrebalancent voir empêchent par avance une auto-régulation opaque qui dépasserait les frontières étatiques. M. Schultz considère que ce défi, qui à beaucoup d'égards reflète les tensions quotidiennes auxquelles nos identités collectives doivent faire face aujourd'hui, conduira de manière inexorable à remettre en question certains fondements du droit. Selon lui, nous devons non seulement redessiner la carte mondiale des sphères de réglementation de chaque Etat, mais également repenser le concept même de droit, afin de mieux saisir les phénomènes sociaux qui se développent sur Internet et qui souvent n'ont que faire du droit tel que nous le connaissons et des systèmes de valeurs qu'il exprime. Publié dans l'une des plus importantes revues européennes de droit international, cet article est, on le voit bien, dans notre actualité la plus immédiate et pressante, voire oppressante ; il est surtout très riche dans son information et très ambitieux quant au champ qu'il couvre et enfin très profond dans sa réflexion : l'ancrage dans la théorie et la philosophie du droit est pertinent, l'auteur prend position et propose même des solutions. Un des membres du jury a écrit: « die Suche nach adäquaten Instrumenten rechtlicher Interessenvermittlung sich zugleich als ein kognitives Instrument erweist,

das soziale Strukturen des Internet durchsichtig macht. Sehr selten sehe ich Aufsätze, die so gut deutlich machen, dass und wie Rechtswissenschaft eine Sozialwissenschaft ist. »